

Belleville sur Loire

bulletin municipal n° 26

Se retrouver



L'information essentielle de votre commune

Belleville sur Loire

MAIRIE

Adresse : place Prudent Chollet 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE
Heures d'ouverture :
Matin : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi 8 h à 12 h – mardi 10 h à 12 h
Après-midi : du lundi au jeudi de 13 h 30 à 17 h 30, vendredi 13 h 30 à 16 h 30
La mairie est fermée les mercredis des vacances scolaires
Téléphone : 02.48.78.20.50 - Fax : 02.48.78.20.55
e-mail : mairie@bellevillesurloire.fr
site internet : www.bellevillesurloire.fr

LA POSTE (Agence Postale Communale)

Adresse : place Prudent Chollet 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE
Heures d'ouverture : du lundi au samedi de 9 h 30 à 11 h 30
Tél : 02.48.72.60.00

MAISON DE LOIRE DU CHER

Adresse : route de la Loire 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE
Heures d'ouverture :
Du 1er avril au 30 septembre : lundi au samedi de 14 h à 18 h (le matin sur rendez-vous)
Du 1er octobre au 31 mars : lundi au vendredi de 14 à 17 h (le matin sur rendez-vous)
Fermée dimanches et jours fériés sauf en cas d'animation
Fermeture annuelle du 15 décembre au 15 janvier.
Possibilités d'ouverture dimanches et jours fériés pour organiser des animations à la demande des groupes sur réservation préalable auprès de l'équipe.
Entrée exposition : gratuite
Entrée animation : payante
Téléphone : 02.48.72.57.32 - Fax : 02.48.72.43.93
e-mail : maisondeloire18@bellevillesurloire.fr
site : www.maisondeloire18.fr

OFFICE DE TOURISME HAUT BERRY - VAL DE LOIRE

Route de Sancerre
18240 BELLEVILLE SUR LOIRE
Horaires d'ouverture pour la saison d'été, du 18 avril 2013 au 13 octobre 2013
Lu, mar, jeudi, vend et samedi : 10 h 00 à 12 h 30 et 16 h à 19 h 30
Dimanches et jours fériés : 16 h 00 à 19 h 30
Fermé les mercredis, le 1er mai, le 14 juillet
Horaires d'ouverture pour la saison d'hiver, du 14 octobre 2013 à mi-avril 2014
Lundi et jeudi 9 h à 12 h
Mardi et vendredi 14 h à 17 h
Fermé les jours fériés
Téléphone : 02.48.72.54.96 – Fax : 02.48.72.65.29
e-mail : accueil@tourisme-hautberryvaldeloire.fr
Site internet : www.tourisme-hautberryvaldeloire.fr

MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE – Les jardins du savoir

Adresse : 2 route de Beaulieu 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE
Heures d'ouverture :
Lundi 16 h à 19 h
Mercredi 11 h à 12 h et 13 h 30 à 15 h 30
Jeudi 16 h à 18 h
Samedi 10 h à 12 h
Téléphone : 02.48.54.13.10
e-mail : mediatheque@bellevillesurloire.fr

RELAIS EMPLOI

Adresse : Mairie, Place Prudent Chollet 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE
Consultation des offres du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
Accueil du public : du lundi au vendredi de 13 h 30 à 16 h (consultation des offres également)
Téléphone : 02.48.72.58.65 - Fax : 02.48.72.59.19

COMPLEXE SPORTIF

Adresse : rue du stade 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE
Gardien : Tél/fax : 02.48.72.46.92
Complexe : Tél : 02.48.72.51.42
Dojo : 02.48.72.55.04
Portable : 06.21.84.17.24
e-mail : said.bouziar@bellevillesurloire.fr

ACADEMIE DE MUSIQUE, DANSE ET THÉÂTRE

Adresse : route des Germaines
18240 BELLEVILLE SUR LOIRE
Tél : 02.48.72.65.82
e-mail : contact@academiedemusique.com
www.academiedemusique.com

LES LOUPIOTS "ACCUEIL PERI-SCOLAIRE + MERCREDI"

Adresse : 8 rue de Beaumont 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE
Tél. : 02.48.72.60.15
Ouvert durant l'année scolaire
Destiné à tous les enfants en âge scolaire y compris ceux domiciliés hors Belleville sur Loire.
Sur inscription préalable auprès de la mairie.
Tél. : 02.48.78.21.35 – nathalie.marchand@bellevillesurloire.fr

GROUPE SCOLAIRE HENRI FOUCHER

Adresse : rue de Wittelsheim 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE
Ecole primaire : tél/fax : 02.48.72.64.33
Ecole maternelle : 02.48.72.66.86
e-mail : ec-belleville-sur-loire@ac-orleans-tours.fr

RESTAURANT SCOLAIRE

Adresse : groupe scolaire Henri FOUCHER, rue de Wittelsheim
18240 BELLEVILLE SUR LOIRE
Tél/fax : 02.48.72.65.97
e-mail : restaurantscolaire@bellevillesurloire.fr

CAMPING CARAVANING "LES GERMAINS"

52 emplacements dont 8 mobilhomes (4 et 6 places)
16 route des Coutures 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE
Ouvert toute l'année
Tél/Fax 02.48.72.39.49 - Portable : 06.21.27.24.40 ou 06.14.75.40.94
e-mail : camping@bellevillesurloire.fr

CENTRE AQUATIQUE DES PRESLES

Adresse : rue de Wittelsheim, 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE
Téléphone : 02.48.72.64.57 - Fax : 02.48.72.43.36
e-mail : piscine@bellevillesurloire.fr

CENTRE MEDICO SOCIAL

Adresse : place Prudent Chollet 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE
Tél : 02.48.72.55.46

- Assistante Sociale
Pour joindre une assistante sociale s'adresser à la Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale
Centre Médico Social, 1 rue Saint Martin 18300 SANCERRE
Tél : 02.48.54.40.69 - Fax : 02.48.54.40.70
Reçoit sur rendez-vous au Centre Médico Social de Belleville sur Loire le lundi après-midi (sauf le 3ème lundi du mois)
- Protection Maternelle et Infantile
Consultation médicale gratuite des enfants de 0 à 6 ans (visites obligatoires, suivi des vaccinations, rencontre avec une puéricultrice)
S'adresser à la Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale
Centre Médico Social, 1 rue Saint Martin 18300 SANCERRE
Tél : 02.48.54.40.69 Fax 02.48.54.40.70
Reçoit sur rendez-vous au centre Médico Social de Belleville sur Loire le 3ème lundi après-midi de chaque mois.
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Permanence tous les vendredis de 10 h à 12 h sauf vacances scolaires

MISSION LOCALE DU PAYS SANCERRE-SOLOGNE

Permanence d'accueil d'information et d'orientation
Jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, pour les aider dans leur recherche d'emploi, de formations, etc...
Reçoit tous les mardis matin et un mardi après-midi sur 2 (2ème et 4ème)
Prendre rendez-vous à l'antenne de Sancerre Tél 02.48.54.19.44
Maison des Associations - Cour du 18 juin - 18300 Sancerre

TRAJECTOIRES

Association intermédiaire. Mise à disposition de personnel pour travaux ménagers, travaux de jardinage – espaces verts, travaux de bricolage, aide pour travaux de bâtiment, etc...
Adresse : 4 Place Jean Moulin 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE
Tél/Fax : 02.48.72.60.02
Permanence du lundi au vendredi de 7 h 45 à 12 h
e-mail : trajectoires.belleville@wanadoo.fr

Au terme naturel du temps

Mesdames, Messieurs,

J'ai entamé la 19ème année et la dernière de mon mandat de maire depuis 1995 et là, je prends ma plus belle plume pour rédiger l'éditorial de présentation du douzième et dernier bulletin municipal réalisé pendant toutes ces années. J'avais annoncé lors de l'élection de l'actuel conseil municipal en 2008 que ce serait mon dernier mandat au service des bellevillois et bellevilloises, de ce point de vue il n'y a donc que confirmation de ce serment.

En effet, je pense être arrivé au terme naturel du temps que j'ai jugé utile de consacrer à notre village et surtout à ses habitants : «plus aurait été trop !». Par conséquent, en mars prochain, je redeviendrai un bellevillois anonyme et si 23 maires m'ont précédé, d'autres me succéderont pour apporter leur touche personnelle au développement de notre commune.

De ces années, je conserverai sans doute aucun, un souvenir agréable et globalement le sentiment d'avoir, avec mes équipes successives, œuvré pour le bien-être collectif de notre communauté de vie. Bien sûr, tout n'aura pas été parfait, je sais qu'il y a eu des loupés, des rendez-vous manqués durant ces 19 ans d'engagement public. Mais qui peut prétendre à la perfection ? Des personnages suffisants, imbus d'eux-mêmes et boursoufflés d'orgueil ? Je n'appartiens pas à cette engeance, souvent le doute m'a étreint et j'ai connu bien des nuits blanches à la recherche de la moins mauvaise réponse à mes questionnements d' élu, sans pour autant toujours la trouver !

Ah ça, ce n'est pas ce qui risque d'arriver aux plumitifs de Charibaude, qui la haine au ventre et la rage au cœur, n'ont qu'acrimonie et fiel à déverser. Pour avoir vu le premier d'entre eux, P. Bagot pour ne pas le citer, à l'œuvre pendant 13 ans, je confirme que ce n'est pas le modèle d' élu que je souhaite

à notre commune, quand bien même, à le lire il aurait réponse à tout et remède à tous nos maux : méfiez-vous des charlatans et de leurs recettes toutes prêtes...

Cela étant, vous lirez dans ces 28 pages, le bilan de notre action d'élus pour l'année écoulée. Et plus largement, sur la bonne santé économique dans laquelle nos successeurs trouveront Belleville. Là n'est pas la moindre de mes satisfactions : je laisse aux bellevillois et bellevilloises une commune dotée d'équipements modernes et performants et surtout une situation financière considérablement assainie par rapport à celle que nous avons trouvée en 1995.

Maintenant, je me retire sur la pointe des pieds et veut revenir à la situation qui était la mienne avant de vous servir, chères amies et amis bellevillois, pour enfin avoir du temps entier pour mes enfants et pour moi. Je veux saluer chacune et chacun d'entre vous et dire du fond du cœur tout le plaisir, estompant des peines toujours passagères, que j'ai eu à œuvrer pour l'intérêt collectif : que vivent longtemps et toujours mieux Belleville et ses habitants !

VINCENT FRÉGEAI
Maire de Belleville sur Loire



**De ces années,
je conserverai
sans aucun doute,
un souvenir agréable...**

Rappel des pièces et documents nécessaires pour l'établissement de documents d'identité, de cartes de séjour, de demandes spécifiques aux services sociaux et administratifs.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Etablissement : Mairie, valable 10 ans

Gratuite en cas de 1ère demande et de renouvellement si l'ancienne carte peut-être présentée.

Payante dans le cas où l'ancienne carte ne peut être présentée (perte, vol...) 25 euros en timbres fiscaux.

Documents nécessaires : ancienne carte, acte de naissance, 1 justificatif de domicile de moins de 12 mois, 2 photos d'identité réglementaires, (autorisation du représentant légal, copie de la carte d'identité du représentant légal qui a fait la demande).

Déclaration de perte : mairie

Déclaration de vol : gendarmerie

PASSEPORTS BIOMETRIQUES

Les demandes de passeports biométriques sont reçues uniquement par les mairies habilitées ou en Préfecture. La mairie de Léré est agréée.

PERMIS DE CONDUIRE

Etablissement : Préfecture (duplicata, changement d'adresse, changement d'état matrimonial, permis international, renouvellement suite à visite médicale)

Documents nécessaires : permis initial, 2 photos, pièce d'identité, justificatif de visite médicale si nécessaire, justificatif de domicile, enveloppe format 110 x 220 mm affranchie au tarif recommandé simple avec l'imprimé de recommandé.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Etablissement : Organismes habilités à délivrer (cessionnaires, garages, préfecture)

MARIAGE

Etablissement : Mairie du domicile d'un des futurs conjoints

Documents nécessaires : dossier à retirer en mairie

PACS

Etablissement : Tribunal d'instance

1 rue du général Ferrié - 18023 Bourges Cedex

Tél : 02.34.34.60.20

CARTE DE SEJOUR ÉTRANGER

Etablissement : Préfecture.

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Etablissement : Centre Médico Social de Sancerre

Tél : 02.48.54.40.69

RECENSEMENT EN VUE DE LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE

Etablissement : Mairie, obligatoire pour les garçons et les filles à 16 ans. Le recensement doit être fait à la mairie du domicile dans les 3 mois qui suivent le seizième anniversaire. L'attestation de recensement est nécessaire pour l'inscription aux examens, concours et permis de conduire. La démarche peut être faite par le jeune lui-même ou par les parents.

Documents nécessaires : livret de famille des parents.

PERMIS DE CHASSER

Délivré par la Fédération Départementale des Chasseurs (guichet unique)

22 rue Charles Durand 18023 BOURGES Cédex

Tél : 02.48.50.05.29

PERMIS DE CONSTRUIRE – DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

Etablissement : Mairie

Documents nécessaires : voir mairie

INSCRIPTION SUR LA LISTE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Le demandeur d'emploi doit d'abord effectuer une pré inscription :

- soit en ligne sur le site Pôle emploi – Assedic
- soit par téléphone, en composant le 3949
- Un rendez-vous d'inscription est ensuite donné au demandeur d'emploi auprès de son antenne Pôle Emploi/Assedic.
- En cas de perte d'emploi, le demandeur d'emploi remplit un seul dossier qui vaut demande d'inscription et demande d'allocations chômage.

Site officiel de l'administration française : vosdroits.service-public.fr

Informations susceptibles d'être modifiées à tout moment - Document non contractuel -

Les marques citées appartiennent à leurs propriétaires

Délégation d'élus

Maire : Vincent FREGEAI

Permanences
les jeudis sur rendez-vous

1er adjoint : Jacky-Louis MAZIN

Services techniques, bâtiments neufs, travaux
Permanences
les lundis de 10h à 12h

2ème adjoint : Sylviane LARGILLIERE

Scolaire, périscolaire, culturel, social, santé,
associations (non sportives)
Permanences
les mardis de 13h30 à 15h30

3ème adjoint : Didier GUILLERAULT

Entretien bâtiments communaux, éclairage public, voirie,
sécurité
Permanences
les vendredis de 14h30 à 16h30

4ème adjoint : Gérard THOMAS

Sports, associations sportives,
complexe nautique, tourisme, funéraire
Permanences
les mercredis de 10h à 12h

Bruno Van Der Putten

Conseiller délégué au développement
de la Maison de Loire du Cher

Communauté de communes haut berry-val de loire

Résidence La Motte

18240 SURY PRES LERE

Adresse postale : BP 3 - 18240 LERE

Tél : 02.48.54.22.09

Fax : 02.48.54.26.89

hbvl@orange.fr

Le département du Cher

Conseil général :

Hôtel du département

Place Marcel-Plaisant

18023 BOURGES CEDEX

tél. 02 48 27 80 00

site Internet : www.cg18.fr

Préfecture

Place Marcel-Plaisant CS 60022

18020 BOURGES CEDEX

tél. 02 48 67 18 18 - 0821 80 30 18

e-mail : info@cher.gouv.fr

site internet : www.cher.pref.gouv.fr

Syndicat mixte du pays Sancerre-Sologne

7, rue de la Gare

18260 Vailly-sur-Sauldre

tél. 02 48 73 99 01 - fax 02 48 73 76 11

e-mail : contact@pays-sancerre-sologne.com

site Internet : www.pays-sancerre-sologne.fr

La région Centre

Conseil régional

9, rue Saint-Pierre-Lentin

45041 ORLEANS CEDEX 1

tél. 02 38 70 30 30 - fax 02 38 70 31 18

site Internet : www.regioncentre.fr



Directeur de la publication

Vincent Frégeai

Coordinatrice de rédaction

Isabelle Fumé

Rédaction

Mairie de Belleville-sur-Loire

Réalisation

Lesdocksartistiques

Graphisme PAO

HB STUDIO

Photographies pages 1 et 9

Pierre Mérat

Impression

ICE N° ISSN 1290-0184

Imp en CE - Tous droits réservés

Mairie de Belleville-sur-Loire 2013

Contacts Mairie de Belleville-sur-Loire

tél. : 02.48.78.20.50

mail : mairie@bellevillesurloire.fr

Un mandat dans un contexte économique difficile

Ce mandat, qui s'achèvera en mars 2014,

aura été effectué dans un contexte économique difficile et marqué par des réformes fiscales importantes.

2008 a été l'année du début de la crise financière dans laquelle nous nous trouvons encore actuellement, avec tous les bouleversements qu'elle a entraînés.

C'est durant cette même période que de nombreuses réformes fiscales ont été introduites bouleversant l'économie des collectivités locales.

Malgré tous ces éléments, votre conseil municipal, vos élus, ont su maintenir le cap et les grands équilibres financiers de votre commune.

Les éléments marquants

L'année 2010 a été une année de réforme importante des ressources des collectivités locales.

La suppression de la taxe professionnelle

La taxe professionnelle a été supprimée en 2010 et de nouvelles impositions s'y sont substituées. Ces nouvelles impositions, mises en place au 01/01/2010 ont été acquittées par les entreprises et perçues par l'État. Les collectivités ont, elles, perçu une compensation relais.

Le produit des nouvelles impositions devait être égal à celui constaté avant la réforme. S'il était supérieur, un prélèvement était effectué en faveur d'un fonds national de garantie (FNGIR). S'il était inférieur, la collectivité bénéficiait du fonds.

Pour Belleville la réforme s'est traduite par des ressources fiscales de près de 14 M d'euros, mais avec un reversement d'une partie de ce produit de 9,4 M d'euros afin de compenser le trop perçu par rapport à l'année antérieure.

Les comptes de la commune ont ainsi été bouleversés au niveau des dépenses de fonctionnement qui ont dû prendre en compte ce reversement affichant un niveau artificiel pouvant conduire à une lecture erronée (voir ci-dessous le point sur les dépenses de fonctionnement).

Le transfert de compétences de l'Etat aux collectivités locales

L'année 2010 a été également marquée par le transfert de certaines autres impositions comme la taxe d'habitation départementale. En 2011, la part départementale de la taxe d'habitation et une part des frais de gestion ont été transférée aux communes en contrepartie de compétences reprises. Le taux communal est ainsi passé de 15,94 % à 25,11 %.

Tout cela est assez compliqué, c'est pourquoi nous ne rentrerons pas dans les détails techniques de ces

mouvements issus certainement d'une grande cogitation technocratique.

Toujours étant, au niveau proprement communal, les taux d'imposition ont peu évolué (voir ci-dessous le point sur les taux d'imposition).

L'adhésion à la Communauté de Communes

Enfin l'année 2010 a été le premier exercice de la Communauté de Communes « Haut Berry Val de Loire », créée fin 2009 et à laquelle votre commune a adhéré.

Cette Communauté regroupe les 7 communes de Bannay, Belleville-sur-Loire, Boulleret, Sainte Gemme en Sancerrois, Santranges, Savigny-en-Sancerre et Sury-près-Léré.

La création d'une Communauté de Communes a pour objectif, d'une part, la mutualisation d'équipements intercommunaux afin d'éviter une multiplication de ces derniers par des initiatives individuelles, et ainsi la multiplication des charges s'y rapportant, et, d'autre part, la création de nouveaux équipements et services également partagés.

Les recettes de la Communauté pour financer l'exercice de ses compétences proviennent d'une dotation reçue des communes adhérentes et d'une fiscalité additionnelle apparaissant dans la feuille d'impôts dans la colonne dédiée.

La Communauté de Communes a notamment pris la compétence « ordures ménagères » anciennement exercée par un Syndicat intercommunal. C'est désormais elle qui recouvre le coût relatif à ce service que les Bellevillois, il convient de le rappeler, n'ont jamais payé totalement jusqu'en 2011 (taux: 6,44 %), car cette dernière était prise en charge en partie par la commune, ce qui n'est plus possible aujourd'hui. (taux 2012 : 11,38 %)

Et votre commune dans tout ça

La gestion de la commune fait l'objet de critiques depuis plusieurs années concernant notamment la hausse des impôts communaux, un trop fort endettement et des charges de fonctionnement qui s'envolent. Ces critiques montrent une méconnaissance de la lecture des budgets communaux, et de ce fait, une mauvaise interprétation.

Sur ces 3 points il convient de vous apporter les éléments suivants :

Les taux d'imposition

Les taux d'imposition des Bellevillois ont évolué sur le mandat de la façon suivante, prenant en compte l'ensemble des évènements décrits plus haut (création de la Communauté de Communes, transfert de la Taxe d'Habitation du Département) :

Taux Globaux	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taxe d'Habitation	13,87 %	16,87 %	17,47 %	26,48 %	26,48 %	26,48 %
Dont commune	13,87 %	16,87 %	15,94 %	15,94 %	15,94 %	15,94 %
Dont TH du Département transférée				9,17%	9,17 %	9,17 %
Dont Communauté de Communes			1,53 %	1,37 %	1,37 %	1,37 %
Taxe sur le Foncier Bâti	15,10 %	18,36 %	19,44 %	18,42 %	18,42 %	18,42 %
Dont commune	15,10 %	18,36 %	17,35 %	17,35 %	17,35 %	17,35 %
Dont Communauté de Communes			2,09 %	1,07 %	1,07 %	1,07 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	44,85 %	54,54%	53,83 %	56,44%	56,44%	56,44%
Dont commune	44,85 %	54,54 %	51,55 %	54,05 %	54,05 %	54,05 %
Dont Communauté de Communes			2,28%	2,39 %	2,39 %	2,39 %

Les seuls taux communaux ont ainsi évolué sur la période de :

	Progression sur la période	Progression annuelle sur la période
Taxe d'Habitation	14,92 %	2,98 %
Taxe sur le Foncier Bâti	14,90 %	2,98 %
Taxe sur le Foncier non Bâti	20,51 %	4,10 %

Ce qui, vous en conviendrez, reste raisonnable comparativement à la plupart des autres communes sur le territoire national.

L'endettement

2008	2009	2010	2011	2012	2013*	TOTAL
2.5 M	5.08 M	0.7 M	0.0 M	0.0 M	0.0 M	6.78 M

Souscription d'emprunt (en euros)

2008	2009	2010	2011	2012	2013
0.48 M	0.43 M	0.67 M	0.81 M	0.0 M	2.00 M

Amortissement d'emprunts (en euros)

2008	2009	2010	2011	2012	2013
3.31 M	7.96 M	7.99 M	7.17 M	5.17 M	4.47 M

Montant de la dette au 31/12 (en euros)

Il convient de rappeler qu'en 1995, à la reprise de la commune par l'actuelle équipe municipale, le montant de la dette s'élevait à 69 millions de francs, soit équivalent à environ 10,5 M€.

18 ans après, la dette est inférieure de moitié avec 18 ans d'investissement réalisés.

Les charges d'investissement

Sur la seule mandature actuelle les montants d'investissements suivants ont été réalisés :

2008	2009	2010	2011	2012	2013*	TOTAL
3.2 M	2.5 M	4.9 M	1.22 M	0.6 M	0.6 M	13.02 M

(en euros)

Ce montant de 13 M€ d'investissement est à rapprocher des 6,8 M€ d'emprunts souscrits, ou plus exactement 5,4 M€ puisque 1,35 M€ ont été remboursés par anticipation en 2012. Cela signifie que la commune a autofinancé 7,6 M€, soit près de 60% de ses investissements. Peu de communes peuvent se prévaloir d'un tel taux.

Un rappel des principales réalisations :

- Médiathèque
- Complexe sportif
- Académie de musique
- Dialyse
- Accueil périscolaire
- Terre de Loire
- Centre Intergénération



Les charges de fonctionnement

Des précisions s'imposent :

- Tout d'abord, il ne faut pas considérer brutalement le total des dépenses apparaissant au budget de Fonctionnement de la commune, mais enlever le virement qui est fait au budget d'investissement, c'est-à-dire l'autofinancement transféré pour réaliser les investissements, qui est une dépense dite d'ordre. Il ne faut tenir compte que de ce qu'on appelle les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF).
- Enfin sur ces Dépenses Réelles de Fonctionnement, il convient d'effectuer un retraitement consistant à enlever les atténuations de produits, comme par exemple l'énorme reversement à l'Etat du trop perçu sur la Taxe Professionnelle « nouvelle version » (cf. ci-dessus le paragraphe relatif à la suppression de la T.P.)

En effet, si l'on n'effectue pas ces retraitements, on obtient en globalité (incluant le virement au budget d'Investissement et le reversement de taxe à l'Etat), la progression des dépenses de Fonctionnement suivante :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses totales	6.0 M	6.85 M	6.16 M	16.91 M	20.53 M	21.20 M
Dont virement	0.2 M	1.7 M	0.9 M	3.2 M	6.3 M	6.45 M*
Dont reversement	0.0 M	0.0 M	0.0 M	9.32 M	9.32 M	9.32 M

Dépenses totales = virement + reversement + dépenses réelles de fonctionnement

(en euros)

(*) Prévisionnel

Il est vrai si l'on regarde de façon brutale, en profane, l'évolution des dépenses de fonctionnement, il y a de quoi s'inquiéter puisque l'on passe de 6 M€ en 2008 à 21,20 M€ en 2013.

Les dépenses réelles de fonctionnement

2008	2009	2010	2011	2012	2013*
5.80 M	5.15 M	5.26 M	4.39 M	4.91 M	5.42 M*

Soit une baisse de 7 % par rapport à 2008.

On remarque bien la césure en 2011 avec le montant des atténuations de charges correspondant au trop perçu sur la taxe sur les entreprises à rembourser à l'Etat

Si l'on considère les principaux postes de dépenses de fonctionnement, on remarque qu'aucun poste n'a augmenté de manière inconsidérée.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013*
Charges caractère général (1)	1,82	1,36	1,35	1,17	1,34	1,67*
Dépenses de personnel	1,74	1,86	1,93	1,84	1,93	2,13*
Autres charges gestion courante (2)	2,11	0,70	0,76	0,46	0,44	0,45*
Charges financières	0,12	0,24	0,15	0,15	0,17	0,13*
Charges exceptionnelles	0,01	1,00	1,07	0,77	1,03	1,01*
Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0,02*
TOTAL	5,80	5,15	5,26	4,39	4,91	5,40*

(*) Prévisionnel

(1) Charges à caractère général = Eau, énergie, contrats de prestations de services, fournitures de voirie, matériels, etc...
(2) Autres charges de gestion courante = Service incendie, CCAS, SPIC, contributions, subventions aux associations, etc...

Si l'on regarde la progression des charges de personnel qui est notamment reprochée, ces dernières ont augmenté entre 2008 et 2012 de 10,09 %, soit une moyenne de 2,73 % par an.

En moyenne nationale, de 2008 à 2011 les frais de personnel des communes ont évolué de 6,4 %, à 10,30 % toutes collectivités territoriales confondues.

Ainsi, la situation de votre commune est saine, on pourrait même dire qu'elle est plutôt bonne et presque enviable dans ce contexte de crise.

Pour preuve son épargne nette (Recettes Réelles de Fonctionnement – Dépenses Réelles de Fonctionnement) qui représente l'épargne que dégage la commune chaque année est devenue largement positive.

L'épargne nette

2008	2009	2010	2011	2012	2013*
-0.32 M	0.69 M	1.18 M	2.91 M	2.02 M	1.31 M*

(en euros)

(*) Prévisionnel

A la fin de l'année 2012, cette épargne représentait 2,5 ans pour rembourser la dette, alors que les durées communément admises sont de l'ordre de 8 à 10 ans.

L'équipe municipale qui succèdera à l'actuelle en mars 2014 reprendra une commune saine avec des marges de manœuvre certaines.

Le Conseil Municipal s'était engagé à laisser 4 M€ d'excédent en fin de mandat. Son engagement sera tenu.

A la nouvelle équipe de profiter de ces bases solides tout en restant prudent car l'avenir reste incertain et difficile pour les collectivités locales de notre pays. Notre commune, compte tenu de sa situation, dispose d'atouts qui devraient lui permettre de l'aborder peut-être mieux que beaucoup d'autres.

C'est notamment pour que ce niveau perdure sans remettre en cause l'équilibre budgétaire, qu'il a été mis en place une analyse prospective des budgets afin de suivre avec le plus de précision possible leur évolution, et conserver les marges de manœuvre nécessaires au bon fonctionnement de votre commune.

Une gestion fonctionnelle des budgets a également été entreprise depuis 2 ans avec un découpage analytique des dépenses de fonctionnement.

Cette approche fonctionnelle permet de déterminer le coût de chacun des

projets menés par la ville, tels que la Culture, le Sport, les affaires scolaires, la jeunesse, la sécurité, le social, les aménagements, l'environnement, l'action économique....

Cette étude présente donc une vision nouvelle des dépenses de la ville et offre un angle de vue différent en vue de la prise d'arbitrages aux mieux des intérêts de la commune et de ses administrés.

Il convient de préciser que les comptes de la commune sont consultables par chacun.

La Maison de Loire du Cher

Rénovation !

La Maison de Loire du Cher installée à Belleville a fêté ses **20 ans de fonctionnement** l'an dernier. Bien que ses missions et activités répondent à des thématiques très actuelles (éducation à l'environnement, préservation de la faune et de la flore, prévention des risques inondation...), ses murs, quant à eux, appartiennent au patrimoine Bellevillois. En effet, son installation, il y a 20 ans, s'est faite dans des locaux qui, à l'époque, avaient une toute autre vocation. Ce sont donc les activités qui se sont adaptées au bâtiment et non l'inverse.

Intégrée au réseau des Maisons de Loire avec celles de JARDEAU, SAINT DYE SUR LOIRE, MONTLOUIS et l'observatoire de BLOIS, la structure bellevilloise est largement soutenue par la Région Centre. C'est d'ailleurs à son initiative que la commune de Belleville a été sollicitée pour réaménager le site et ainsi, entrer dans le programme régional en devenant la troisième Maison de Loire bénéficiant du concours financier de la Région.

La commune de Belleville a donc missionné un cabinet pour lancer une étude de programmation et, c'est au terme d'un rendu sur la faisabilité économique du projet que le conseil municipal s'est positionné favorablement sur l'engagement de travaux au niveau du bâtiment et de ses abords proches. Travaux qui, à terme, permettront de pérenniser les activités actuelles tout en prenant en compte le développement du tourisme « vert », de même que les utilisateurs de la Loire à Vélo de plus en plus nombreux sur les pistes.

Suite à ce positionnement, la commune a donc lancé une consultation auprès de plusieurs maîtres d'œuvre qui a abouti à retenir un groupement composé d'un architecte (BHPR d'Orléans), d'un paysagiste (Agence OCTA de Paris) et d'un scénographe (M. VERRIER d'Orléans). N'oublions pas, dans ce projet, la forte implication des membres de l'Association des Amis de la Maison de Loire ainsi que la participation, très active, de l'équipe d'animation qui, pour le volet muséographie, apporte au scénographe le maximum d'éléments nécessaires à sa mission.

Aujourd'hui, le projet est bien avancé et le permis de construire est sur le point d'être déposé. Le bâtiment actuel va donc connaître une profonde transformation avec la création d'une salle d'exposition permanente, une salle d'exposition temporaire, des ateliers pédagogiques destinés à accueillir des groupes, des espaces de travail réaménagés, un espace boutique.... Côté extérieur aussi, le paysagiste a repensé les différents espaces pour qu'enfin nous ne passions plus devant la Maison de Loire en se demandant : « Mais c'est quoi la Maison de Loire du Cher ? ». Le tout sera soigneusement organisé et mis en scène par les compétences du scénographe. Quant aux travaux, ils devraient pouvoir débuter à la fin de cette année.

Mené depuis le début de concert entre la commune, la Région et la Maison de Loire, ce projet de réaménagement, dans son montage financier, est voué à être supporté principalement par les partenaires historiques de la Maison de Loire, à savoir : la commune de Belleville-sur-Loire et la Région Centre, sachant que d'autres partenaires, tel que le Conseil Général du Cher, l'Union européenne (FEDER),... ont également été sollicités afin de participer au financement de ce projet ambitieux pour notre commune.



Façade Est



Façade Sud



Façade Ouest



Façade Nord

Éclairage extérieur

PLAN REVE

(Résorption des Eclairages Vétustes pour l'Environnement)

Depuis 2011, le Syndicat Départemental du Cher (SDE 18) propose de nouveaux dispositifs temporaires aux communes et communautés de communes. Le plan REVE est le premier de ceux-ci. Il vise à anticiper la fin de la commercialisation des ballons fluorescents en offrant un financement extrêmement incitatif (70 %) sur 2011 et 2012.

C'est dans ce cadre que des candélabres à mats autonomes (constitués de leds à faible consommation, puissance de 45watt) ont été installés sur le parking du Centre Aquatique des Presles et de la Maison de Loire.

Fin 2013 : une totalité de 49 nouveaux mats extérieurs auront été remplacés.



Le centre inter-génération

Pour que les enfants fassent l'apprentissage d'un regard bienveillant sur les personnes âgées et pour que les aînés apprécient la gaité et le mouvement apportés par les petits



"Ce qui est bien ici, c'est que tout le personnel s'entend bien, comme une grande famille."

Madame Augustine

"Après mon hospitalisation, j'apprécie beaucoup les repas qui sont bons et très copieux."

Madame Jacqueline

"J'ai passé dans ce centre 2 semaines qui m'ont parfaitement remise sur pieds alors que j'étais sur la pente d'une profonde dépression. Le personnel est très compréhensif, délicat et à l'écoute."

Madame Micheline

"Tout est parfait."

Madame Yvette

L'hébergement temporaire est votre solution

Nous vous proposons un relais en alternance à votre domicile

Des équipements neufs et à taille humaine : 13 chambres individuelles avec salle de bain privative, espaces de vie en commun adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Un accompagnement 24h/24, 365 jours par an par une équipe de professionnels compétents, attentifs et dynamiques qui peuvent, si vous en avez besoin, vous aider dans les gestes quotidiens (toilette, habillage,...).

Des prestations qui permettent aux résidents de **vivre à leur rythme** : jeux, promenades, ateliers divers, rencontres avec les enfants du multi-accueil sont proposés journalièrement.

Repas invités et collations pour la famille ou les proches.

Le Centre Inter-génération, maillon du maintien à domicile, s'inscrit dans l'ensemble du dispositif médico-social. Vous serez aidés dans la recherche de solutions pour votre retour à domicile.

Côté Personnes Âgées

Vous avez plus de 60 ans

- votre entourage s'absente
- vous peinez à supporter l'hiver
- vous surmontez une situation difficile ou un veuvage
- vous désirez rompre votre isolement
- vous traversez une crise

CENTRE INTER-GENERATIONS

Hébergement temporaire

20, rue de Beaumont

18240 BELLEVILLE SUR LOIRE

Contact : 02 48 54 74 74

hebergement.temporaire.belleville@orange.fr

<http://www.centreintergeneration.org>

Comment être admis au Centre Inter-génération ?

Nous accueillons des personnes autonomes, chaque demande d'accueil fait l'objet d'un entretien avec le futur résident et sa famille afin de se connaître, d'organiser au mieux le séjour et d'en fixer la durée. Pour que la structure soit accessible à tous, en fonction de la situation de chacun, des aides financières peuvent être apportées par les caisses de retraite ou par le conseil général (APA).

8 heures, 21 heures

8h00, Maria vient proposer son aide pour le lever et nous accompagner dans la salle à manger pour le petit déjeuner en commun. C'est aussi la première occasion de se dire bonjour avec les enfants : Bonjour Madame X ! Bonjour Madame Y ! Puis la vie s'organise à l'étage ; toilette (aidée ou non par le personnel), petits rangements de la chambre, ménage par le personnel. Peut-être un moment de repos sur son lit, un moment partagé devant la télévision ou encore quelques pas dans l'espace du Pass'âge pour se rééduquer à la marche.

10h30, c'est le moment de partir à la bibliothèque avec les enfants pour ceux qui le souhaitent. Si besoin, nous reviendrons en voiture. Nous rentrons juste à temps pour nous préparer pour le déjeuner que nous a préparé Philippe et qu'Isabelle va nous servir à 12 heures. L'ambiance est familiale et la conversation toujours animée avec Isabelle et Véronique qui déjeunent avec nous.

Vers **13h00**, c'est l'heure du café et des informations, puis pourquoi pas une petite sieste.

15h00, petit coucou aux enfants qui jouent dans le jardin. Jusqu'à 18 heures, selon le temps, Christine est aux petits soins pour nous accompagner dans nos sorties ou faire un jeu de société. A 16 heures, elle nous servira la collation qui peut être partagée avec nos invités.

Le dîner est servi à **19h00** où nous retrouvons autour de la table avec Christine qui est toujours présente pour relancer la conversation. Elle nous aidera si besoin pour nous coucher, après le dîner ou après le film.

21h00, c'est le passage de Magali qui va nous distribuer les médicaments de la nuit et ensuite veiller sur nous jusqu'au petit matin avant que Sandrine n'arrive.

Côté Petits Enfants

Le multi accueil Berry/Bambelle accueille les enfants dès la fin du congé maternité et jusqu'à l'âge de 6 ans.

- Soit pour un accueil **régulier** avec l'établissement d'un contrat
- Soit pour un accueil **occasionnel** : sur réservations et selon les disponibilités de la structure.

Les dossiers sont à retirer auprès de la responsable de la structure (sur rendez-vous).

Le tarif horaire est calculé en fonction des revenus. **Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi de 8 h à 18h.**

Le multi accueil est fermé 4 semaines en Août et une semaine entre Noël et le Jour de L'An.

Les enfants seront accueillis dans la structure après une période d'adaptation et selon les modalités prévues au contrat.



Une journée au multi accueil...

8h00, le soleil se lève tout en douceur sur le multi accueil... Les premiers enfants arrivent, à peine réveillés. Les petits comme les adultes prennent le temps de commencer leur journée et de se séparer : un dernier câlin, un dernier baiser, à chacun son rituel !

9h00, la plupart des enfants sont arrivés, le groupe se forme. Certains jouent depuis longtemps et d'autres sont déjà partis se reposer. En milieu de matinée, le groupe devient artiste ou cuisinier, s'exerce à la motricité pendant que d'autres partent à la médiathèque.

11h15, le groupe se veut chanteur et s'installe pour répéter ses plus beaux morceaux, jusqu'à chanter « Bon appétit ». En cette fin de matinée, le temps du repas est très attendu, chacun s'installe à table et quel festin !

13h00 les enfants sont accompagnés avec quelques histoires. Le marchand de sable passe très peu de temps après pour un repos bien mérité. Les réveils s'échelonnent tout en douceur pour goûter en attendant papa et maman. Les départs se font au fur et à mesure pour que le soleil se couche sur le multi accueil.

18h00 alors vivement demain!



Une équipe de professionnelles de la Petite Enfance

Composition :

- Une éducatrice jeunes enfants
- Une auxiliaire de puériculture
- Deux animatrices CAP Petite Enfance

La proximité de l'hébergement temporaire

Mission :

permettre des activités communes et favoriser des moments d'échanges et de rencontres inter-générationnelles.

CENTRE INTER-GENERATIONS
Multi-Accueil-Petite-Enfance
22, rue de Beaumont
18240 BELLEVILLE SUR LOIRE
Contact : 02 48 54 74 75
multi.accueil.belleville@orange.fr
<http://www.centreintergeneration.org>

Mission Locale

Au service des jeunes !

La Mission Locale du Pays Sancerre-Sologne accueille les jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, habitant dans le bassin d'emploi d'Aubigny / Belleville recouvrant les 56 communes des 7 cantons (Sancerre, Aubigny-sur-Nère, Argent-sur-Sauldre, Vailly-sur-Sauldre, La Chapelle d'Angillon, Henrichemont et Léré).

Elle les informe, les conseille et les accompagne dans leur recherche d'emploi, ou de formation professionnelle.

Financée par l'Etat, le Conseil Régional du Centre et les communes par l'intermédiaire du Syndicat de Pays Sancerre Sologne, elle travaille en partenariat avec le Pôle Emploi, les Entreprises, les Associations, les Mairies, les Agences d'Intérim, le CIO (Centre d'Information et d'Orientation), les associations intermédiaires, les Centres de Formation, les services sociaux, etc. ...

Son siège social est situé à Aubigny et son antenne à Sancerre. Des permanences sont effectuées dans les chefs-lieux de cantons ainsi que dans la commune de Belleville-sur-Loire.

En lien étroit avec les entreprises, les collectivités locales, les associations..., elle propose un service d'appui-conseil personnalisé et gratuit pour le recrutement des jeunes salariés en emploi ou en alternance. Ces entreprises s'impliquent également aux côtés de la Mission Locale en permettant à des jeunes d'effectuer des périodes en immersion.



La Mission Locale organise des ateliers de recherche d'emploi pour l'aide à la rédaction du CV, lettre de motivation, entretien d'embauche ; aussi des ateliers d'orientation et des actions de remobilisation sont proposés aux jeunes suivis.

La Mission Locale est également **Point Relais Conseil** pour la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) associé au CIBC (Centre Inter-institutionnel de Bilan de Compétences) de Bourges. La VAE est un droit individuel à faire reconnaître les compétences acquises au cours de son expérience, par un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification d'une branche professionnelle. Un conseiller à Aubigny et une conseillère à Sancerre du Point Relais Conseil, accueillent toutes les personnes intéressées par ce dispositif, quel que soit leur âge.

Un nouveau contrat a vu le jour le 1er novembre 2012 : **Les emplois d'avenir ont pour objectif d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés.**

Ils permettent aux jeunes de vivre une vraie expérience professionnelle tout en se qualifiant. Il concerne tous les organismes à but non lucratif, les établissements publics et les collectivités mais aussi entreprises du secteur privé.

Le principe

- CDD de 3 ans (ou 1 an renouvelable 3 fois sous dérogation) ou CDI
- Temps plein (temps partiel sous dérogation)
- Une formation pour apprendre un métier et préparer votre avenir

Pour toute information sur les emplois d'avenir et afin de vérifier votre éligibilité, contactez la Mission locale au 02/48/54/19/44 ou au 02/48/58/35/91

Vous pouvez également consulter notre site internet :

www.missionlocale-sancerresologne.org

ainsi que le site internet des emplois d'avenir :

www.lesemploisdavenir.gouv.fr

Les emplois d'avenir ont pour objectif d'améliorer l'insertion professionnelle.

Antenne de Sancerre

Maison des Associations (1er étage)
Cour du 18 Juin
18300 Sancerre
Tél : 02.48.54.19.44.
antenneml@sancerresologne.fr

Siège social

Maison de l'Emploi
27 Avenue de la Gare
18700 Aubigny sur Nère
Tél : 02.48.58.35.91.
missionlocale@sancerresologne.fr



Le Relais Emploi de Belleville sur Loire

Au Pôle Médico Social

Depuis le premier janvier 2004, la commune de Belleville sur Loire bénéficie d'un service de proximité dédié à la recherche d'emploi. Il est ouvert à toute personne, sans critère particulier, ni domiciliation déterminée.



Nous accueillons le public de 13h30 à 16h00 pour :

- Faire votre inscription à Pôle Emploi
- Vous aider dans vos recherches
- Rédiger un C.V., une lettre de motivation ou tout autre courrier administratif
- Remplir des dossiers d'indemnités ou autres
- Faire votre pointage de fin de mois ...

Les offres d'emploi de la région, éditées par Pôle Emploi, sont régulièrement affichées. Vous pouvez les consulter tous les jours du lundi au vendredi à partir de 9h00.

N'hésitez pas à venir rencontrer l'agent d'accueil

Place Prudent Chollet

Dans les locaux du Centre médico-social

Contacts :

tel : 02 48 72 58 65

email : emploi@bellevillesurloire.fr



Entraide du Bassin d'Emploi

Depuis 1987 au service des particuliers

Mise à disposition de personnel pour tous vos travaux

Auprès des particuliers

- Emplois de maison
- Prestations dites « homme toutes mains »
- Petits travaux de jardinage
- Garde d'enfants + de 3 ans
- Accompagnement sur le trajet école-domicile
- Accompagnement d'enfants + de 3 ans dans leur déplacement, si cette prestation est comprise dans une offre de service incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile
- Soutien scolaire
- Préparation de repas y compris le temps passé aux commissions
- Livraison de courses à domicile
- Assistance administrative, informatique et internet à domicile
- Soins et promenade de vos animaux de compagnie sous conditions
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaires
- Aide au déménagement, manutentions diverses...

L'E.B.E. votre partenaire pour des solutions ponctuelles ou régulières

9 bis avenue du Général de Gaulle
BP 73
18700 Aubigny sur Nere
Tél : 02.48.58.07.54
e.b.e.a@wanadoo.fr



Les aménagements du camping

Vers les étoiles

Les plantations et les emplacements ont été refaits, les bornes d'alimentation en eau et électricité devenues obsolètes ont été remplacées. Dans les mois prochains, la construction d'un **bâtiment de stockage, garage et atelier** devrait commencer. Pour compléter notre offre d'habitat, nous allons installer **trois chalets de deux chambres**. Et pour rester connecté, **Internet par Wifi** sera bientôt accessible pour tous les résidents du camping. Nous avons également entrepris quelques actions pour que notre structure d'hébergement réponde aux nouvelles normes imposées par la réforme de juillet 2012.

Ce nouveau classement, comme pour les hôtels comprend 5 catégories, de 1 à 5 étoiles. Il est effectué selon plus de 200 critères portant sur les équipements, les services offerts aux clients, l'accessibilité aux personnes handicapées et le développement durable...



Un nouveau boulanger !

Un parcours délicieusement atypique !

Ce "quinqua" originaire du nord de la France au parcours atypique **se découvre une passion pour la boulangerie alors qu'il est chargé de la restauration de l'expédition scientifique de Jean-Louis ETIENNE sur l'atoll de CLIPPERTON au large du Mexique**. C'est décidé, il sera boulanger. CAP en poche, il arrive en début d'année à Belleville sur Loire. Et comme l'ont fait avant lui **Edwige et Cosimo MOSCA**, Patrick, notre boulanger depuis avril décide de perpétuer la baguette de Tradition et la Bellevilloise et ceci sans changer l'équipe en place. C'est dans cet esprit de continuité que Patrick « jeune boulanger » réfléchi à proposer des produits répondant aux attentes de ses clients.

TRADITION BELLEVILLOISE

Boulangerie : Patrick CUVILLER

2, route de Sancerre.

Tél. 02.48.72.51.38

La boulangerie est ouverte du mardi au vendredi de 6h30 à 13h00 et de 15h45 à 19h00, le samedi de 7h00 à 13h00 et de 15h45 à 19h00 et le dimanche de 7h00 à 13h00.



Les journées gourmandes

Pendant 6 ans, j'ai présidé l'association des Journées Gourmandes de Belleville sur Loire. L'équipe qui m'a entourée pendant ces années a apporté aux manifestations que nous avons organisées une dynamique et une qualité quasi professionnelle. Je suis heureuse que Madame Van der Putten reprenne les rennes de cette association. Je souhaite longue vie à cette nouvelle équipe.
Christine Bosquillon de Jenlis

Lors de l'assemblée générale du 15 mai dernier, j'ai eu l'agréable surprise de constater que la majorité des membres des Journées Gourmandes était prête à continuer l'aventure avec une nouvelle Présidence et un nouveau bureau. C'est dans cet esprit que nous allons travailler pour perpétuer les activités traditionnelles des Journées Gourmandes.

Élection de la Reine

Comice Agricole

Le Comice Agricole cantonal se déroulera cette année à Léré le **samedi 31 août et le dimanche 1er septembre 2013**. Pour cela, l'association « Faut qu'ça tourne » s'est proposée gentiment de prendre en charge la préparation au niveau communal. Dans un premier temps, elle a donc organisé l'Élection de la Reine de Belleville qui s'est déroulée le samedi 06 avril 2013 à la salle des Fêtes. Lors de cette magnifique soirée, sept candidates se sont présentées et c'est **Laurène Lenoir** qui a reçu le plus de suffrages. Aussi, elle sera présente sur le char des Reines du canton lors du défilé du 1er septembre 2013.

Par ailleurs, l'association de jeunes, toujours très active, s'est engagée à confectionner le Char représentant la commune où siègeront les deux dauphines Lorry Maintenay, et Laurine Godon.

Tous les mardis de 20h00 à 22h00 et les jeudis de 20h30 à 22h30 avant le 31 août, nous vous donnons rendez-vous au local de l'association, anciennement « l'auto-école », entre la salle des fêtes et la garderie périscolaire,

pour participer à la décoration de notre char. Nous comptons fortement sur votre aide.



Brocante-expo

Un succès !

Le 11 mai dernier, nous avons organisé la première brocante-expo à Belleville route de Beaulieu et route de Sancerre. Le but était de pouvoir « mélanger » les exposants particuliers et professionnels de manière à offrir la plus grande diversité de stands possibles : formule appréciée des badauds et des exposants. Ainsi, entre les stands des particuliers, nous avons la présence de professionnels tel qu'un tourneur sur bois, un fabricant de macarons, un concessionnaire automobile, un vendeur de meuble, un fabricant de savons ... Au total 80 inscrits sont venus garnir l'axe principal de Belleville. Malgré quelques gouttes de pluie, la météo fut clémente ce qui contribua largement au succès de notre manifestation. Rendez-vous l'an prochain !



Un anniversaire exceptionnel

Germaine GARNY a fêté ses cent printemps !

Le 2 mars 2013, pour la première fois, Vincent Frégeai, maire de Belleville sur Loire, accompagné des membres du Centre Communal d'action Sociale, du président de l'échelon local de la MSA, de ses amis et de sa famille a reçu Germaine GARNY pour fêter ses 100 printemps. Germaine est née à Paris, boulevard St Michel, le 2 mars 1913, elle passe son enfance à Garchizy où elle obtient son certificat d'études, ce dernier ayant à cette époque une valeur toute particulière... Elle dit encore souvent aujourd'hui combien elle aimait son école. Elle se marie à Nevers en 1931. Quelques années plus tard, elle et son mari s'installent à Paris et prennent la gérance d'une petite épicerie à deux pas du Sacré Cœur dans le quartier de Montmartre. Ils n'y restent que trois ans et le hasard de la vie les entraîne en 1936, au château de Saint-Ange à Villecerf en Seine et Marne où ils en assurent le gardiennage pendant plusieurs années. Un épisode heureux mais brusquement interrompu par la deuxième guerre mondiale.... Viendra ensuite l'exode avec ses souffrances, l'installation à Gien dans une exploitation agricole : la Métairie ... puis Adon et enfin Belleville sur Loire en 1959.

La vie de Germaine est celle d'une passionnée de nature, ce qui explique son adaptation rapide d'une vie citadine à une autre beaucoup plus champêtre. Durant tout ce temps, elle est allée de la lecture à la chandelle qu'elle faisait à sa famille chaque soir... à la fée électricité... en passant par les ondes de la TSF où l'on écoutait la « famille Duraton »... à la télévision avec une ouverture incroyable sur le monde..... puis le téléphone. Cependant un regret qu'elle évoque chaque fois que l'occasion lui en est donnée : celui de ne pas avoir passé son permis de conduire. Son mari décède en 1999 à l'âge de 94 ans.



Mère de six enfants, grand-mère de six petits enfants, de six arrière-petits-enfants et enfin de sept arrière-arrières petits-enfants, Germaine a reçu samedi 2 mars 2013 la médaille de la ville de Belleville sur Loire. Une vie finalement commune à toutes les personnes qui atteignent, en 2013 cet âge remarquable...

UN SIÈCLE!

Nouvelle Signalétique

Une mise à jour nécessaire

Le constat est simple, il a été porté à la connaissance des élus par les utilisateurs des services de la commune. La signalétique Bellevilloise mise en place il y a maintenant une quinzaine d'années est devenue obsolète. Elle se résume à une signalétique directionnelle intramuros indiquant les différents services, commerces et points d'intérêts de notre commune. Sur la réflexion d'un groupe de travail dédié, il a été décidé dans un premier temps de mettre à jour les lames qui garnissent les bi-mats de la commune mais aussi les Point I de la Mairie, du Centre aquatique, de la Halte Nautique, de la Maison de Loire et du camping.

Il est aussi programmé l'installation de totems à l'extérieur de la commune

sur les flux de circulation que sont le Canal Latéral à la Loire et l'itinéraire de la Loire à Vélo qui voit sa fréquentation augmenter chaque année.

Enfin, pour compléter l'offre, la réflexion se portera sur l'installation de bornes interactives en des lieux de la commune qui concentrent un grand nombre de passages.



Un site internet au service de tous

Office de Tourisme Communautaire de Haut Berry Val de Loire

Les élus de la communauté de communes en charge du tourisme et de la communication ont souhaité doter l'Office de Tourisme d'un outil en adéquation avec les attentes du public :

un nouveau site internet capable de faire la promotion du territoire communautaire. C'est chose faite depuis le début d'année 2012 avec la mise en ligne d'un site régulièrement actualisé par l'Office de Tourisme.

En visitant ce site, vous vous rendez compte qu'il a été conçu à l'attention des touristes mais aussi des habitants locaux. Ainsi vous pourrez retrouver en page d'accueil des informations de proximité telles qu'un agenda des manifestations, une rubrique actualité et une fenêtre vouée à vous informer sur la Communauté de Communes.

tourisme-hautberryvaldeloire.fr

Dans un bandeau supérieur, vous aurez tout le loisir de vous déplacer, dans la rubrique découverte pour **programmer visites et moments de détente**, dans la rubrique Loire à Vélo et canal latéral pour **organiser vos balades**, dans les rubriques hébergement et restauration ainsi que dans la rubrique de présentation des communes qui constituent la communauté de communes. Sans plus de description, je vous laisse découvrir le site **tourisme-hautberryvaldeloire.fr** car vous êtes toutes et tous, habitants de Belleville, ambassadeurs de notre territoire.



Finies les balades où les enfants traînent les pieds à distance du groupe.

Muni de ses fiches Randoland, **c'est votre enfant qui rythme la promenade en jouant le rôle de guide-explorateur.**

Des fiches circuits ludiques pour se balader, visiter, randonner... à Belleville sur Loire et sur les 7 autres communes de la Communauté de Communes Haut Berry - Val de Loire Conçues comme un jeu de piste pour motiver les enfants de **4 à 12 ans**, dans leur progression tout au long du parcours, chaque enfant trouve une fiche adaptée à son âge.

Envie d'un bol d'air ou soif de visites avec les enfants de 4 à 12 ans, les fiches circuits Randoland sont disponibles gratuitement à L'Office de Tourisme Haut Berry - Val de Loire à Belleville sur Loire.

Grâce à l'office de tourisme intercommunal, **Belleville sur Loire a fêté pour la première fois, les 8 et 9 juin, la fête Nationale Randoland.** Une cinquantaine d'enfants accompagnés de leurs parents ont profité des circuits sillonnant Belleville, ces deux jours-là.

Une mascotte, l'Inspecteur Rando, accompagne et guide les enfants en balade pour les aider à dénouer les énigmes.



Pour tout renseignement :

Office de Tourisme Haut Berry - Val de Loire
Route de Sancerre
18240 Belleville sur Loire
02.48.72.54.96
accueil@tourisme-hautberry-valdeloire.fr



La Pointe Bis !

Nouveau lotissement à Belleville sur Loire

Cet été : premier coup de pelle sur le chantier de « La Pointe » destiné à la construction de 22 pavillons. EDF a souhaité renouveler son parc de maisons afin d'offrir des solutions de logements neufs pour accueillir les nouveaux arrivants à la centrale dans le cadre du renouvellement de compétences en cours. Les maisons du parc locatif précédent avaient été proposées à la vente permettant à certains Bellevillois d'avoir accès à la propriété. Ce projet s'étend sur plusieurs communes voisines du CNPE et a été confié à Bouygues Immobilier ; un chantier qui devrait durer environ un an ; des entreprises locales sont consultées pour intervenir dans ces travaux.

Actuellement plus de 700 personnes travaillent sur le site, jamais la centrale n'avait employé autant d'agents EDF. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'opération en cours : **22 logements neufs** par les temps qui courent ce n'est pas rien. Avec une occupation moyenne de 3 personnes dans ces maisonnettes à un étage, ce sont donc près de **70 nouveaux habitants** que Belleville sur Loire devra accueillir bientôt. Et c'est bon à tous les niveaux, pour la bonne marche de nos écoles au niveau des effectifs, comme pour l'économie locale. **Rue François Bedu (maire de Belleville de 1831 à 1844) sera le nom de cette nouvelle voie ainsi créée.**



Aires de jeux

3ème partie

Et oui, nous revoilà ! Tous nos amis Bellevillois auront le plaisir de rejouer et s'amuser à nouveau avec nous d'ici quelques mois. Ils nous verront parmi les endroits où « nos ancêtres » avaient l'habitude de vous recevoir. Trois choix d'implantation sont à l'étude : vers l'office de tourisme, la place Jean Moulin ou aux Garennes.

Les jeux reviendront avec autant de couleurs illuminées et entraînantes pour la joie de nos petits « minois chéris ».

Encore un peu de patience et ... une Formule 1, un cheval, une balançoire à bascule vous feront un clin d'œil en signe de bienvenue !

Promis avant la fin de l'année !



Espace cinéraire

Lieu de recueillement

Depuis le 1er janvier 2013, les communes de plus de 2000 habitants doivent être dotées d'un espace cinéraire.

Belleville sur Loire n'a pas attendu cette réglementation pour se préoccuper du devenir des cendres issues de la crémation du corps d'une personne décédée.

Depuis 2006 un espace cinéraire a été créé à l'intérieur du cimetière. Celui-ci avait besoin d'être amélioré, des travaux ont donc été réalisés en 2012.

Cet espace cinéraire symbolise le souvenir, aide au déroulement du deuil et propose un lieu de recueillement.

Il se compose d'un columbarium spécialement dédié aux urnes cinéraires. Les familles ont la possibilité d'y acquérir une case pour y déposer une ou plusieurs urnes.

Un jardin du souvenir a été créé avec le double objectif de permettre la dispersion des cendres et la conservation du souvenir. Une plaque commémorative individuelle peut-être apposée sur le monument prévu à cet effet. Son usage est gratuit.

La loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 a modifié un certain nombre de dispositions applicables en matière d'opérations funéraires. Le dépôt d'urnes cinéraires dans une propriété particulière est interdit afin de prévenir le dépôt d'urnes dans des lieux inappropriés. Au sein d'un cimetière ou d'un site cinéraire, il pourra être procédé à l'inhumation de l'urne dans une sépulture, au dépôt de l'urne dans un columbarium, au scellement sur un monument funéraire ou à la dispersion dans un espace aménagé à cet effet. **En dehors de ces sites, il pourra être procédé à la dispersion des cendres en pleine nature, sauf sur les voies publiques.**



La mort, cette grande faucheuse!

Ils nous ont quitté cette année

Jacky Bongrand

Décidément la mort, cette « grande faucheuse » cruelle et aveugle aura décidé de sévir durant chacune des mandatures de mes collègues et moi-même. La première municipalité aura ainsi perdu **Gilbert Montaigne**, la deuxième, **Robert Foucher** et la troisième **Jacky Bongrand**.



Passionné par la Loire et la nature, Jacky Bongrand soutenait avec conviction les missions de la Maison de Loire en tant que structure d'éducation à l'environnement. Cet engagement public et associatif occupa d'importance la fin d'une vie active commencée le 03 novembre 1931

Jacky, cher Jacky affable et discret et pourtant toujours disert pour raconter une bonne histoire ou un souvenir de sa vie était un de ceux – quatre ! – qui m'ont aidé à conquérir la mairie en 1995 : F. Bulot, Jacky Mazin, Patrick Bagot et bien sur Jacky Bongrand.

Élus tous ensemble, nous, Jacky Mazin, Jacky Bongrand et moi avons œuvré pour notre commune, jusqu'à la date funeste du 7 février 2013 où Jacky nous a quitté définitivement. Entre temps, et depuis le 20 mars 1997, Jacky présidait aux destinées, et avec réussite, de la Maison de Loire du Cher à la barre du navire associatif le plus important de la commune avec un budget annuel de 130 000, un conseil d'administration fort de 16 membres et 5 salariés.

à Asnières, à l'âge adulte Jacky épouse Eliane qui lui donna 3 fils. Durant toute sa période d'activité professionnelle, Jacky Bongrand, fidèle par nature, ne connaîtra qu'un seul employeur : Thomson CSF de juillet 1951 jusqu'à son départ à la retraite en 1991. Mais Jacky occupait déjà des fonctions d' élu en qualité de conseiller municipal de Belleville depuis 1989, où ils avaient élu domicile Eliane et lui, rue de la Cour. Voilà en quelques lignes retracé brièvement le parcours d'une **personne d'une grande humanité et qui laisse derrière lui un grand vide heureusement habité de souvenirs heureux et amicaux** car telle était l'âme de Jacky : heureuse et amicale.

Michel Saidi



Élu en charge des services techniques il me revient de rédiger cet éloge funèbre. Je le fais volontiers d'autant que j'ai eu le plaisir de côtoyer Michel de longues années sur le plan professionnel où **j'ai pu apprécier son dévouement, dévouement sans limite et sa gentillesse légendaire.**

Michel est né le 26 août 1946 à Paris et habitait les Germaines à Belleville Sa carrière fut variée puisqu'il commença à travailler en 1968 dans le secteur de la métallurgie pendant 5 ans puis il fut artisan 5 années également, a travaillé dans le plastique 21 ans . Il démontrait ainsi sa facilité d'adaptation et sa grande capacité à évoluer dans des secteurs très différents. Il travailla pour la commune de Belleville en 1997 en tant que « petite main » l'été . Très satisfait de son travail, il fut embauché de nouveau de 1998 à 2000 et sera nommé stagiaire le 12 février 2001. Tout d'abord en binôme au camping, suite au décès de son camarade **il prend seul en main les destinées du camping caravaning. Il devient responsable de la gestion financière, gestion des réservations, gestion des clients, de l'entretien des bâtiments et des espaces verts.** Michel n'était pas à vrai dire un colosse mais malgré sa petite taille, son petit gabarit, il a su, fort habilement, par son amabilité, sa prévenance diriger ces clients et par sa gentillesse, sa disponibilité, mais aussi sa rigueur, se faire apprécier de tous. La municipalité ouvrit en 2008 une déchetterie réservée exclusivement aux déchets verts. Naturellement, Michel en assumait le contrôle les lundis et mercredis et tout aussi naturellement, il fit preuve là aussi d'une obligeance sans pareil. Aider les anciens, les femmes, à déverser leurs déchets était pour lui une évidence. Michel parlait toujours calmement, avec le sourire, et avait un mot gentil pour chacun d'entre nous. Sa courtoisie naturelle fit que tous, nous l'estimions énormément. Michel devait prendre une retraite bien méritée dès le mois d'août prochain. Malheureusement la maladie a eu raison de lui et je ne suis pas sûr que pour une fois, il ait vraiment eu envie de se battre. **Nous regrettons vivement son départ, lui qui était l'âme du camping.** Toute la municipalité le remercie sincèrement pour tout le travail qu'il a accompli pour le bien de la commune et de tous les campeurs. **Michel aura marqué d'une encre indélébile son passage au sein de notre collectivité et nous ne l'oublierons pas.**

Le Carnet

DATE	Naissances
18 janvier 2012	BASTOS Simao, Cléo
26 février 2012	JOLAIN Mathis, Roger, Thierry
3 mars 2012	MOULIGNEAUX GIRAULT Loick, David, Didier
9 mars 2012	BETAOUAF Besma, Halima
30 mars 2012	REBOLLO Julian, Fabien
6 avril 2012	NICOLAS Esteban
26 août 2012	SIMON Tyméo, Théo, Daniel
24 décembre 2012	CORNU Basile, Paul, Armand

DATE	Mariage
23 juin 2012	LENOIR Christophe, Sylvain et ECARNOT Karine, Suzanne
21 juillet 2012	VERCOUTTER Yvon, Georges, Edmond et COSNEFROY Valérie, Yvonne, Maria
13 octobre 2012	HACHANI Antonin, Mehdi et CHÂLONS Carole, Annie, Patricia

DATE	Décès
31 janvier 2012	PACHEU Jean-Claude, Rémi, Arsène, Marie
24 mars 2012	ALIGON Jean-Pierre, Edgar
27 mars 2012	RIFFAULT Jean-Pierre, Guy, Roland
2 août 2012	FOUCHARD épouse SAÏDI Anne-Marie, Lucienne, Marcelle
9 septembre 2012	ASSELIN épouse POULAIN Odile, Marie-José, Brigitte

New York

MGMLOLK

« Super voyage inoubliable, magique. Un grand merci à tous ceux qui ont participé à l'organisation de ce voyage, c'était très réussi ! »

Adrenaline City

Ville de tous les superlatifs, New York ne manque pas à sa réputation ! Captivante, électrique, démesurée... celle que l'on surnomme **"the Big Apple"** se croque en toutes saisons et s'avère, comme promis, **pleine de saveurs insoupçonnées**.

Un voyage dans la ville de New York ne laisse personne indifférent. Plus grand, plus haut qu'ailleurs, la Ville des villes n'est que **démesure : gigantisme, diversité ethnique, culture, mode, architecture, cuisine...**

Ici l'énergie, la vie transpire du trottoir. Manhattan, Brooklyn, Harlem, ou le Queens... New York n'est pas qu'une ville, **c'est une aventure ! Un voyage exceptionnel dans la ville la plus fantastique du monde.**

New York city

36 jeunes Raboliots ont une nouvelle fois eu la possibilité de vivre ce rêve d'adolescent : voir ou revoir Big Apple. **Une semaine entre métro, visites, messe gospel, match de la NBA...** Tous les jours des yeux pétillants d'envie, un rythme effréné, fatigant mais qu'importe, ils sont tous conscients de leur chance, avides de tout voir, de tout photographier, de tout graver dans leur mémoire pour ne pas oublier, **se souvenir à jamais de ce périple magique** et revenir avec des étoiles, 52 étoiles dans les yeux et puis New York c'est eux encore qui en parle le mieux !

« 2ème virée à New York et toujours autant d'émotions ! Un voyage extraordinaire très enrichissant. Même après un second voyage il y a encore pleins de choses à découvrir ! Merci à...d'avoir organisé ce voyage, on s'en souviendra toujours ! »

Emmanuelle F

« Le voyage s'est très bien déroulé, l'encadrement et les activités proposés étaient plaisantes que de bons souvenirs et en plus c'était la 2ème fois pour moi ...Merci beaucoup... »

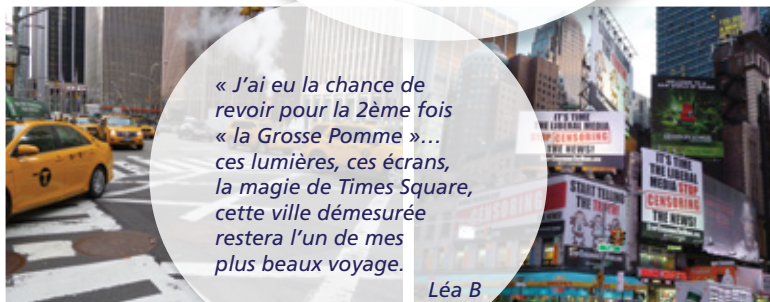
Rémy P

« ...nous avons eu un excellent séjour avec tellement d'activités que je n'ai pas eu un moment à moi tellement je me suis amusée... Je referai avec plaisir »
« J'ai passé un très bon séjour. New York est une ville magique et très impressionnante. Je suis contente d'avoir eu l'occasion de faire ce voyage et je remercie tous ceux qui l'ont organisé »

Julie J

« J'ai eu la chance de revoir pour la 2ème fois « la Grosse Pomme »... ces lumières, ces écrans, la magie de Times Square, cette ville démesurée restera l'un de mes plus beaux voyages.

Léa B



« Ce voyage fut à nouveau une super expérience. Chaque visite était intéressante, l'ambiance au sein du groupe était des plus agréables... Même la fraîche météo était agréable parce que certes il faisait froid mais quand même nous avions froid à New York !...le refaire 1000 fois ne serait pas un problème. »

3 septembre 2013

Jour de rentrée des classes et nouveaux rythmes scolaires !

La municipalité a tranché : la réforme des rythmes scolaires prendra effet dès la rentrée 2013. Ainsi les élèves du RPI Belleville-Santranges auront donc une demi-journée supplémentaire d'école le mercredi matin de 9h à 12 h et stopperont les cours les mardis et vendredis à 15h. Véritable défi à relever. Il nous faut proposer à vos enfants des activités péri-scolaires diversifiées et de qualité en respectant les différences, l'âge de chacun et la sécurité de tous.

Ainsi ils pourront participer à différents ateliers de 15h à 16h30 et s'épanouir, se divertir autour des animateurs du service jeunesse qui leur feront découvrir : le théâtre, le bricolage, le sport, le jardinage, les marionnettes, les jeux de société, l'anglais et les percussions.

Le jour J, chaque intervenant sera prêt à faire découvrir sa passion à vos enfants.

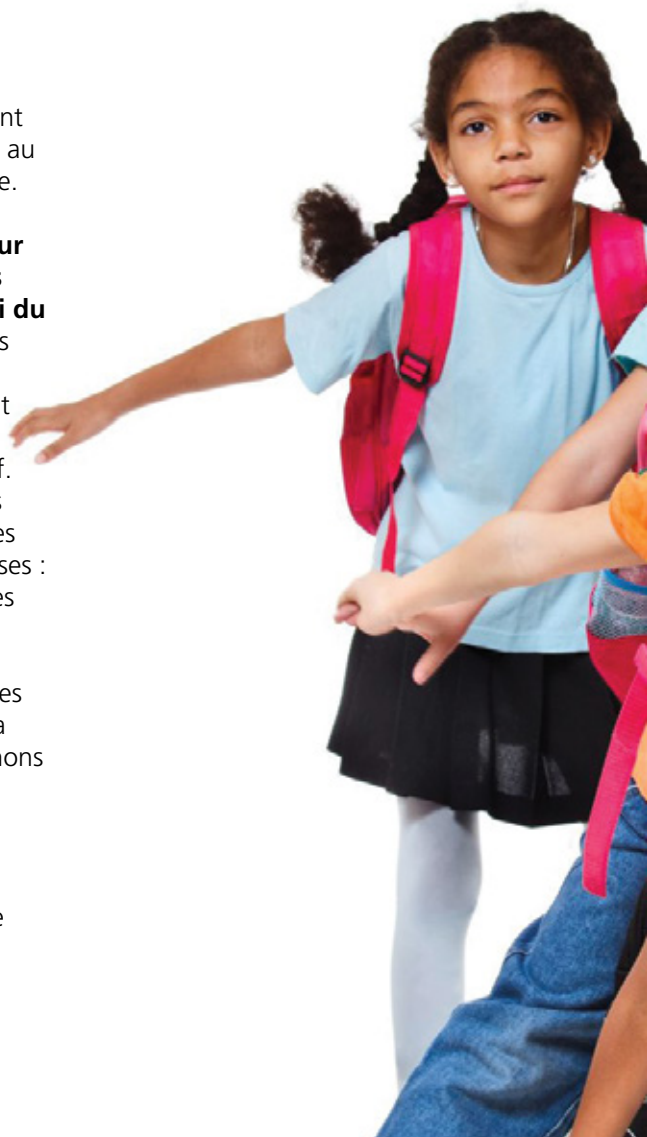
La question de la semaine de 4 jours et demi

La question de la semaine de 4 jours 1/2 à destination des enfants scolarisés en maternelle et en primaire a fait débat. Si l'intérêt pédagogique de dégager une demi-journée d'enseignement supplémentaire afin de délester l'emploi du temps des autres journées ne connaît guère de discussion, en revanche le délai donné aux communes pour se retourner, l'absence quasi-totale d'accompagnement financier pour occuper le temps péri-scolaire ont fait reculer beaucoup de communes pour une application dès la prochaine rentrée.

Les municipalités de Santranges et Belleville font partie du groupe des élus volontaires et ambitieux pour les enfants de leurs communes respectives : ainsi après avoir enregistré l'accord du conseil d'école en janvier 2013, et grâce à un travail de l'équipe pédagogique du RPI Belleville-Santranges et du service jeunesse animé par Nathalie Marchand, nous proposerons après validation des élus bellevillois ayant planché sur la question – le dispositif qui donnera, nous l'espérons, satisfaction aux élèves

et à leurs parents. Il est à noter la forte implication des parents qui ont répondu dans une belle unanimité au questionnaire proposé par la mairie.

Un point noir cependant, et pour lequel nous avons interrogé les instances académiques est celui du nombre d'élèves. Nous déplorons que lorsque les effectifs sont à la baisse, les pouvoirs publics ferment les classes sans limitation et ne réagissent pas en cas de sureffectif. Le nombre d'élèves scolarisés dans le cadre du RPI Belleville-Santranges justifierait l'ouverture de deux classes : à ce jour, et en dépit des promesses électorales du candidat Hollande, nous n'entrevoions pas d'issue favorable... sinon, un comptage des petites têtes blondes et brunes à la rentrée prochaine. Si nous n'obtenons pas les ouvertures demandées, ce serait très mal « remercier » les communes de Santranges et Belleville de leur volontariat pour appliquer la réforme de la semaine de 4 jours 1/2 dès la rentrée 2013.



Pourquoi la semaine de 4,5 jours ?

L'école, un lieu de vie et d'éducation

Cette réforme tient compte des principales préconisations des scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant.

Elle correspond à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, avec un allègement de la journée afin que les séquences d'enseignement se déroulent quand la faculté de concentration est la plus grande.

Cette refondation de l'aménagement du temps de l'enfant comprend plusieurs dimensions :

Avoir une approche globale du temps de l'enfant en tenant compte des trois temps qui composent sa journée (temps familiaux, temps scolaires et temps récréatifs)

Penser l'École comme un lieu de vie et d'éducation, au-delà du lieu essentiel d'instruction qu'elle constitue.

Revenir à une semaine de 4,5 jours avec une priorité au mercredi matin scolarisé.

Cette réforme permettra une meilleure articulation des plages scolaires et périscolaires. Les activités périscolaires seront pensées en parallèle du projet d'école et contribueront à l'épanouissement et au développement de la curiosité intellectuelle de l'enfant.

Le R.P.I. Belleville-Santranges, le premier du canton, mettra en œuvre cette réforme dès la rentrée prochaine.



Une organisation du temps scolaire concertée au niveau des territoires



GUIDE PRATIQUE
FÉVRIER 2013

La réforme des rythmes à l'école primaire



Il ne s'agit pas à tous les moments de l'année de modifier l'organisation du temps scolaire. Cette réforme est une démarche concertée au niveau des territoires et les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer.

LA POSSIBILITÉ D'UN PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Pour la première fois, le maire ou le président d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) aura, comme les conseils d'école, la possibilité de présenter un projet d'organisation du temps scolaire.

Les projets d'aménagement du temps scolaire ou de modification des horaires d'entrée et de sortie des écoles. Si, au terme d'un délai d'un mois après sa saisine, le département n'a pas fait connaître son avis, celui-ci sera réputé favorable.

COMMENT TRANSMETTRE UN PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE ?

Le DASEN informe le maire du calendrier de transmission du projet d'organisation du temps scolaire. Le maire communique son projet d'organisation du temps scolaire à l'EN, chargé de la conscription afin de recueillir son avis.

Le maire transmet au DASEN son projet d'organisation du temps scolaire, accompagné de l'avis de l'EN, dans le délai prévu par le calendrier.



Première saison culturelle

Office Municipal Culturel

Lancement de la première saison culturelle réussi pour l'Office municipal culturel grâce à un public fidèle et nombreux. L'ensemble des spectacles proposés constitue un programme varié, de qualité et accessible à tous : musique classique, blues, jeune public, chanson française, théâtre... Le tout est en lien avec l'Académie de musique, danse, théâtre qui présente également une intervention de ses élèves ou des professeurs. Après l'ouverture le 16 février par l'Orchestre Symphonique Région-Centre Tours sous la direction de Jean-Yves Ossonce, les lectures de compositeurs par Nicole Hautin, et le 25 mai, l'hommage à la chanson française rendu par Robert Coffin, reprenez désormais les dates suivantes :

- **Samedi 14 septembre 2013** (salle des fêtes : 20h30) : Awek, groupe de blues toulousain qui a reçu le prix Cognac Blues Passions en 2009, avec guitare, voix, harmonica, basse et batterie.
- **Samedi 19 octobre 2013** (salle des fêtes : 18h) : Le Râmâyana, théâtre d'ombre du Cambodge, de Thaïlande, de Malaisie et d'Indonésie, pour tout public à partir de 7 ans par la Compagnie Jeux de Vilains.
- **Vendredi 13 décembre 2013** (église : 20h30) : Douce Mémoire, l'un des meilleurs ensembles actuels de musique ancienne sous la direction de Denis Raisin-Dadre, propose « Un Noël à Rome », un programme de laudes et d'oratorios du XVIIe avec la participation du chœur de Sancerre de l'Académie de musique, danse, théâtre, dirigé par Cécile Devautour.



Le Mot du Président

L'Office Municipal Culturel, depuis sa création, s'efforce de mettre non seulement la Culture au service de tous par ses formations, mais aussi par des spectacles divers et variés afin que chacun trouve un plaisir certain à se retrouver l'espace d'un moment ! Avec les programmes de la première Saison Culturelle, notre association a souhaité intéresser un public vaste, de tout âge et ainsi "acter" dans le temps le souhait de pérenniser ces rencontres ! N'oublions pas les nombreuses auditions de milieu où fin d'année qui sont autant de mini spectacles où chacun peut prendre plaisir à voir ou entendre de jeunes (ou moins jeunes) talents ! La palette d'activités peut ainsi répondre à l'attente de chacun, avec un coût raisonnable et attractif ! L'Atelier Patchwork, les voyages et la rencontre mensuelle avec le Cinéma itinérant offrent une complémentarité certaine au programme sur notre commune. L'Office Municipal Culturel n'hésite pas à « décentraliser » ses actions pédagogiques afin de rayonner par son sérieux et son professionnalisme ! Le dernier fait marquant est le passage du « School Bus » dans une dizaine de communes proches. Une vingtaine de choristes a pu, dans un élan musical, se poser ça et là, sur une pelouse ou une place improvisée, et ainsi faire apprécier le travail d'une année. Surpris par cet évènement quelque peu "moderne" et "innovant", de nombreux badauds sont repartis pleins de joie au cœur... et c'est sans doute cela aussi... porter haut les couleurs de Belleville-sur-Loire.

Vous souhaitez chanter, jouer d'un instrument ou faire du théâtre ?

Venez vous inscrire à l'Académie de musique, danse, théâtre (éveil musical, piano, guitare, batterie, orgue, chant choral, jazz vocal, chorale enfants, théâtre enfants et adultes...).

Inscriptions à partir du 1er septembre 2013 (n'oubliez pas votre pass'sport culture).



Épicerie sociale

Un lieu d'accueil, d'échanges et d'écoute



"La Passerelle Berrichonne" a été inaugurée à Belleville, route des Germaines, le 12 novembre 2012. Depuis le 14 février 2013 nous fonctionnons en "épicerie", c'est-à-dire que moyennant 10% ou 15% du montant de leurs courses (suivant qu'ils s'agissent des produits issus de l'aide européenne ou pas), les bénéficiaires choisissent leurs denrées comme dans une petite épicerie de quartier...

La solution de l'épicerie sociale contribue à la dignité des personnes et à la liberté de choix des denrées. C'est aussi un lieu d'accueil, d'échanges, d'écoute autour d'un café ou d'un thé...

Nous serons ouverts tous les 15 jours toute l'année en fonction de la disponibilité des bénévoles, sauf imprévu... La Maison des Solidarités Antenne Nord nous donne les listes de nos bénéficiaires tous les 15 jours et nous accompagne maintenant depuis octobre 2012 dans l'accueil des bénéficiaires. Les bénéficiaires peuvent également nous être envoyés par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des communes de la Communauté de

Communes Haut Berry Val de Loire. Le gros de notre approvisionnement est assuré tous les 15 jours par la Banque Alimentaire du Cher qui nous livre à domicile avec un camion réfrigéré, et par des dons du magasin Utile pour les produits de fin de cycle commercial. Sans les subventions de la CDC, du Centre National de Production d'Électricité (CNPE), nous ne pourrions couvrir nos charges de fonctionnement et diversifier notre approvisionnement.

Fin novembre nous participons à la collecte nationale de la Banque Alimentaire pour le stock d'hiver et pour la première fois, nous avons fin juin organiser une collecte pour notre stock d'été.

Depuis début juin, 2 ateliers cuisine en collaboration avec la cuisine mobile de la Banque Alimentaire sont mis en place

pour montrer à nos bénéficiaires comment préparer les produits.

Un coin « vêtements » permet un dépannage pour certains. Envie de devenir bénévole, alors un seul contact :

lapasserelleberrichonne@laposte.net

Des chiffres clés

Les colis ont représentés 10,65 tonnes de denrées distribués en 2012 ! Plus d'une soixantaine de famille, soit 1371 personnes aidées en 2012, résidant dans la CDC. Plus de 500 colis distribués en 2012!



Une réalisation communautaire

L'épicerie sociale, sise **route des Germaines** à Belleville sur Loire a été construite par la Communauté de Communes Haut Berry Val de Loire, maître d'ouvrage, au titre de ses compétences.

L'ouverture du chantier s'est effectuée le 17 février 2012.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Lesueur Pasquier. Le coût total de cette opération représente 194 838,30 euros qui se répartissent de la façon suivante :
Publicité et faisabilité : 6914,22 euros
Travaux / Bâtiment : 10 lots pour 150 322,69 euros
Honoraires et raccordements aux réseaux : 37 601,39 euros

La Communauté de Communes Haut Berry Val de Loire a reçu du Conseil Général une subvention de 17 306 Euros et doit recevoir de la Région une aide à hauteur de 78 000 Euros.

Les travaux sont achevés depuis le 14 septembre 2012.



Coulisses du rire c'est reparti ? **NON!** ça continue !

Déjà 28 ans que les "LES COULISSES DU RIRE" sillonnent les routes du Cher, de la Nièvre et du Loiret... et ce n'est pas fini...

Avec «J'adore l'amour, j'aimerais bien le refaire un jour» de Chapelle et Thomassin, la Tournée 2012-2013 a pris un sérieux coup de jeune ! La Comédie moderne au langage d'aujourd'hui, où trois personnages se donnent la réplique a été couronnée par un nouveau succès !

Il n'en fallait pas plus pour que l'accueil du public nous encourage une fois de plus à reprendre les répétitions ! Nous avons donc décidé de prendre le chemin des 30 ans !

Et la prochaine saison a bien démarré. 2013-2014 est en bonne voie avec **une vingtaine de représentations dont quelques villes nouvelles...**

«Entre 15h et 15h30» sera donc la nouvelle comédie

signée Jean-Claude ISLERT mise au programme.

Cinq comédiens se partageront la scène, et les situations les plus cocasses feront, je l'espère, la joie de celles et ceux qui viendront nous voir. «Si mentir est un plaisir, regarder un menteur professionnel peut être aussi jubilatoire, à conditions de ne pas se prendre les pieds dans le tapis...surtout vers quinze heures, quinze heures trente !»

Mensonges, tromperies, quiproquos seront les nouveaux maîtres mots de cette nouvelle comédie hilarante qui vous apportera, j'en suis sûr, un grand moment de distraction !

Aussi nous vous attendrons nombreux à partir de novembre prochain, nombreux, car votre présence et vos encouragements nous donnent chaque fois notre raison d'exister !



Le Centre Aquatique des Presles

Une fréquentation de plus en plus importante et une offre de plus en plus large

De 90 000 entrées en 2009, année d'ouverture de l'espace ludique et balnéo à plus de 120 000 entrées en 2012, le centre aquatique connaît un essor très important avec une clientèle toujours plus nombreuse. Depuis 2009 de nombreuses activités et événementiels ont vu le jour.

Notre objectif : être un centre dynamique, performant, innovant afin de satisfaire notre clientèle. Durant ces années, nos activités ont visé aussi bien les enfants que les adultes, les personnes voulant faire des activités physiques, en voulant se relaxer afin de ressentir beaucoup de bien-être... Ainsi ont vu le jour, **les anniversaires enfants, les modelages et soins du corps, le cardi'eau bike, la « fish pédicure », les soirées Prestige, l'aquacine et la dernière en date « la grande soirée du centre ».**

Plus de 500 personnes sont venues à cette soirée profiter d'animations uniques aussi bien en intérieur qu'en extérieur. L'objectif : permettre à la clientèle de s'amuser en famille, en groupe avec des animations innovantes et ludiques. Ainsi Waterball, parcours aquatique de 25 mètres, faucheuse Urban style et bien d'autres activités ont permis à nos clients de vivre des instants uniques et on l'espère inoubliables.

Nos prochaines offres valoriseront les soins du corps. En effet, une nouvelle carte sera proposée à partir de juillet 2013 et aura pour effet de favoriser l'évasion et le bien être : **« Voyage en Orient »** avec son enveloppement du corps et masque visage

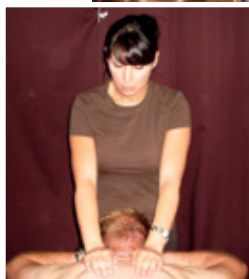
au beurre de karité, **« Croisière détente à Bora Bora »** avec son gommage au sable polynésien, notre escapade chocolatée, nos soins visage anti-âge à l'or...

La dernière nouveauté : la mise en place d'un appareil révolutionnaire et leader du secteur de la minceur et du bien être.

L'appareil sculpte les formes, raffermi les contours, déstocke les surcharges graisseuses et permet un remodelage de la silhouette et une amélioration de la tonicité de la peau.

Notre objectif avec l'ensemble des élus et des salariés du centre aquatique est, en plus de satisfaire pleinement la clientèle par la qualité de notre établissement, de développer et faire émerger de nombreux projets.

Nous vous invitons donc à suivre notre évolution durant cette nouvelle année afin de profiter pleinement du centre aquatique des Presles.



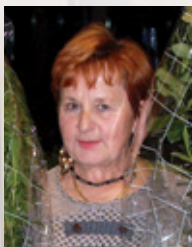
"CENTRE AQUATIQUE DES PRESLES"



Retraite

Monique GOUPILLAUD

Depuis le 1 novembre 2012 Monique a rejoint le clan des retraités, le clan de ceux qui sont débordés, qui ne voient pas les journées passées ; et oui, finie la petite vie tranquille derrière son comptoir au centre aquatique des Presles où elle a accueilli pendant onze ans les usagers de la piscine ; un accueil toujours souriant et c'est avec plaisir qu'elle voit le nombre des baigneurs augmenter jusqu'à 1 000 personnes par jour ! Bizarre, Monique n'a pas un gabarit de grande sportive, et pourtant dans sa vie le sport domine : son père est champion cycliste de Seine et Marne ; elle rencontre en plein mai 1968 Jean-Yves, un joueur de hand-ball et la vie professionnelle amène Jean Yves et Monique à Belleville sur Loire où Monique intègre le centre aquatique.



Elle qui paniquait dès lors qu'elle n'avait plus pied, découvre ce milieu sportif et de loisirs jusqu'à se familiariser au milieu aquatique avec le cardi'eau bike et même à la retraite le centre aquatique reste un

centre d'intérêt puisqu'elle vient chaque semaine faire son cardi'eau bike. Nous lui souhaitons une bonne retraite ; dorénavant elle peut se consacrer à ses autres passions : les plantes, le jardinage, le vélo, la cuisine, ... le monde associatif et sa mission de déléguée régionale de l'Association de Recherche pour la Sclérose en Plaques (ARSEP) ; bref une vraie vie de personne surchargée.



Les Archers de Belleville-sur-Loire

Ils ont fait mouche !

Le Club de Tir à l'Arc ouvert à tous, petits et grands, compte pour la saison 2012/2013 une quarantaine d'adhérents dont la moitié à moins de 18 ans. Les entraînements se font sous l'oeil d'initiateurs qualifiés et d'archers confirmés les lundis, mercredis et vendredis après-midi pour les adultes et les mercredis après-midi pour les enfants. Les plus courageux affrontent des archers de toute la France lors de compétitions en salle l'hiver et en extérieur l'été ; nos archers ont fait 46 podiums depuis la rentrée. Sport dangereux mais très encadré, le tir à l'arc apporte à tout archer, sérénité, confiance en soi, maîtrise de soi, respect de l'autre. Venez nous voir au gymnase ou au terrain du Crot Pansard et ce sport, vous l'adopterez !!!



Badminton

Le vent de la victoire



Créé depuis trois saisons maintenant, le club de badminton de Belleville ne cesse d'évoluer. Avec une équipe en championnat régional, des jeunes qui évoluent en compétitions nationales, des compétiteurs assidus et un public loisir motivé, le BBC essaye de conserver une bonne dynamique. Il participe également à des manifestations comme le Téléthon chaque année, organise des tournois nationaux, des tournois internes, des soirées, etc...

Trois créneaux sont ouverts :

lundi de 19h30 à 22h,
mardi de 18h30 à 20h30
jeudi de 20h à 22h.

Une école de jeunes est ouverte aux 7-14 ans
le jeudi de 18h30 à 20h.

<http://bellevillebadmintonclub.e-monsite.com>



Boxe

La salle Jean-Jacques LAURENT



Une nouvelle aventure qui prend son envol en 2009 où il a fallu tout reconstruire après la disparition de Jean-Jacques LAURENT. Le Club de Boxe Belvillois a su tirer le meilleur de ses gestionnaires. Depuis quatre ans, il véhicule une image rayonnante du sport. Sa meilleure communication, ce sont

ses résultats : 5ème meilleur club sur 35 en Région Centre. Il est désormais crédité de la cote de popularité la plus haute parmi les clubs de boxe anglaise. Nous avons eu la visite du plus grand ambassadeur de boxe Anglaise du monde, Monsieur Julien Fernandez, qui nous a ouvert des perspectives vis-à-vis de la préparation des boxeurs pour les championnats du Monde. À présent l'esprit sportif sera plus que jamais le mot d'ordre du club, accompagné de valeurs essentielles telles que le partage, le plaisir, l'échange et la bienveillance. Cette année l'ouverture de notre section Handisport attise les curiosités. C'est Tanguy, un jeune homme de 19 ans hémiplegique qui pousse le premier les portes du club, devenu déjà champion au challenge Gilbert JOIE, un gala international Handiboxe. Jean Jacques pourrait être fier des investissements de chacun. Sylvain BOULLET, qui lui succède, a réussi cette année à sacrer une championne de France en Boxe éducative assaut, Amandine Fournier, et une vice championne de France, Amélie GAUCHER. La commune de Belleville a choisi de rendre hommage, à l'un des plus méritants entraîneurs et sportifs en inaugurant la salle Jean-Jacques LAURENT le samedi 12 octobre prochain, dans un décor digne d'une grande salle de boxe. De nombreux invités seront présents, dont des champions du monde du noble art.



Suivre le bon plan !

Prévention, risques, urbanisme

PPRN, PPRI, PPI, PCS, DDRM, DICRIM, ... toutes ces abréviations concernent la sécurité des populations et des biens. Elles sont les sigles des plans et documents imposés aux communes par des lois et des directives.

Notre commune comme tout le territoire français est vulnérable à de nombreux risques naturels et technologiques, comme le montrent les dégâts subis chaque année.

Au regard du Code général des collectivités territoriales, du Code de l'urbanisme et du Code de l'environnement, le maire est tenu légalement d'adopter des politiques destinées à réduire les risques, se traduisant par des actions de prévention, de précaution et de protection des personnes et des biens.

Le maire est informé par le préfet des risques majeurs présents sur le territoire communal, par l'intermédiaire des Portés A Connaissance (PAC) et du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM).

Gérer, aménager durablement le territoire communal et réduire la vulnérabilité

Le maire délivre des autorisations d'urbanisme en tenant compte des informations sur les risques à sa disposition. Il dispose d'un outil fondamental : le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce document

consiste à définir la destination générale des sols, détermine les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc.

Il doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme ou Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération... Notre PLU a été élaboré à partir de 2007, a été approuvé en 2009 et modifié en 2012.

Le préfet est responsable de la prescription et de l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRN) et des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Ces plans définissent, en fonction des niveaux de risques, des zones dans lesquelles des mesures d'urbanisme doivent être prises. Approuvés par le préfet, les PPR sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ; cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.

À Belleville nous sommes soumis au Plan de Prévention du Risque Inondation de la Loire (PPRI) depuis 2002 ainsi qu'au PPRN Inondation et Coulées de Boues dans le Sancerrois depuis 2009.

Se préparer à une situation d'urgence

Le préfet élabore le plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) pour assurer la protection des populations. Le plan particulier d'intervention (PPI) constitue un volet du dispositif ORSEC ; c'est un dispositif local défini pour protéger les populations, les biens et l'environnement, pour faire face aux risques particuliers liés à l'existence du Centre National de Production d'Electricité (CNPE).

Le maire élabore le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui organise la mobilisation des ressources de la commune en cas d'événement de sécurité civile - risques naturels, risques sanitaires ou risques technologiques.

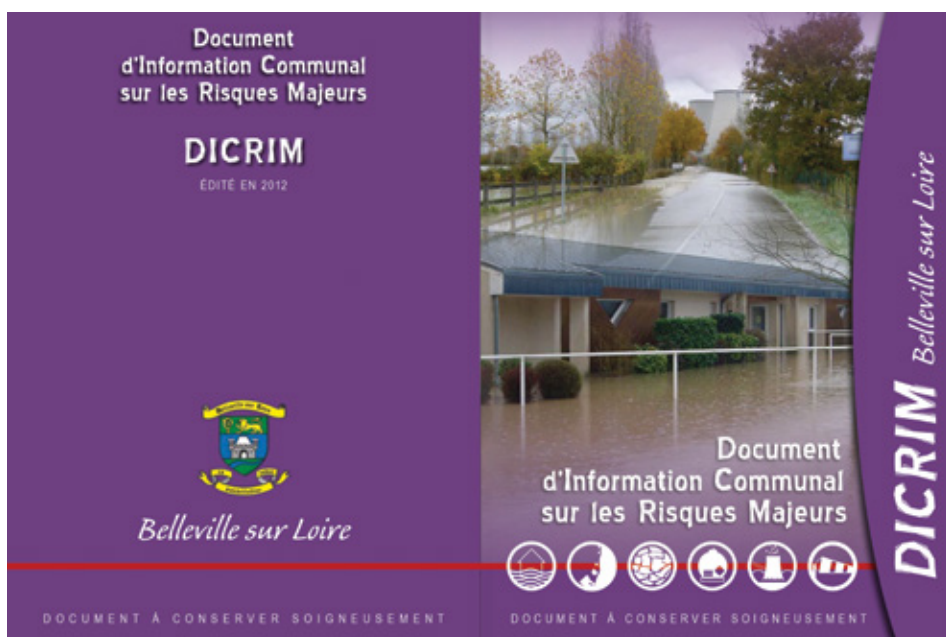
Il est obligatoire pour notre commune exposée à des risques inondation par La Loire et nucléaire avec Le CNPE. Notre PCS, qui comprend deux grands volets - nucléaire, inondation ; a été élaboré en 2005, a été réactualisé en 2012 avec l'aide de l'Etablissement Public Loire et des Services Préfectoraux et testé régulièrement grâce à des exercices.

Informez sur les risques majeurs et les comportements pour y faire face

À partir des informations transmises par le préfet, le maire élabore un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) synthétisant la description des phénomènes et leurs conséquences sur les personnes et les biens. Il y précise les mesures individuelles et collectives pour en minimiser les effets, en particulier les comportements à adopter en cas d'événement. Notre DICRIM a été édité également en 2012 et distribué dans tous les foyers Bellevillois.

Mise en œuvre en cas d'urgence

Dans le cas général, la direction des opérations de secours repose sur le maire qui assure la vigilance, l'alerte et l'information de la population ; (depuis 2010 nous pouvons alerter tous les foyers Bellevillois, à l'aide de l'automate d'appel GEDICOM, mis en place par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Haut Berry Val de Loire). Si la gravité de l'événement dépasse les capacités locales d'intervention ou lorsque plusieurs communes sont concernées c'est le préfet qui commande le dispositif.

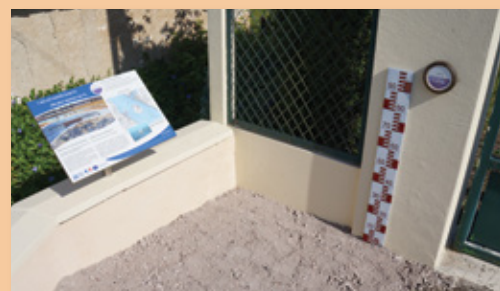


Repère de crue

Dans le cadre de son appui aux communes, l'Etablissement Public Loire, nous a fourni un ensemble pédagogique «Repère de crue». Nous avons fixé ces éléments à l'entrée du terrain des Vaux.

Cet ensemble se compose :

- d'un repère de crue indiquant les plus hautes eaux connues, pour nous la crue de 1866 ;
- d'une échelle montrant que ce repère est à 1m du sol d'entrée du terrain ;
- et d'un panneau d'information illustré d'une carte des zones inondables de la commune.



Travaux hydrauliques

À la suite des inondations de mars et juillet 2001, nous avons sollicité le bureau d'études INGEROP pour la **réalisation d'une étude hydraulique** sur la base d'une part, des constatations des habitants de Belleville et d'autre part, sur les relevés pluviométriques enregistrés. Cette étude dûment étayée par des témoignages et des repères visuels de crue nous a conduit à **choisir la meilleure solution technique pour éviter la récurrence des inondations de 2001**. Un cahier des charges nous a été produit en conséquence par INGEROP et des travaux d'importance s'en sont suivis. Ne restait plus qu'à attendre de vérifier leur bien-fondé à l'expérience des faits.

Après un hiver et un début de printemps extrêmement marqués par une pluviosité hors norme, le déluge du 1er mai a conduit à mesurer plus de 40 mm de précipitation

à l'heure du déjeuner. Ces phénomènes météorologiques et pluviométriques ont permis de mesurer la pertinence et la justesse des préconisations du bureau d'études INGEROP puisque le chenal de dérivation, transformé en fleuve pour l'occasion, a évité d'inonder les foyers frappés par deux fois en 2001. Certes, et à la marge, restent à solutionner la situation des riverains du canal et celle des agriculteurs du Val de Loire ; c'est pourquoi nous sommes actuellement en pleine collecte d'observations et de préconisations des riverains pour, à l'instar de ceux qui ont été protégés grâce au chenal de dérivation, trouver le remède à leurs maux : la démocratie participative, en matière hydraulique, saura pleinement **assurer la sécurité des personnes et des biens belleillois sur la totalité du territoire communal**.



Ça tourne rond le long du canal

La vitesse a apporté des bienfaits à nos sociétés, mais aussi tout un cortège de problèmes liés à la sécurité routière, à l'environnement, à la qualité de la vie...

Pour modérer la vitesse dans notre village, nous allons mettre en place des mesures pour réduire et contrôler la vitesse sur des axes où les usagers de la route roulent vite.

Un giratoire sera installé le long du canal. Il sera le point de rencontre de plusieurs rues, à savoir la départementale route de Sancerre et la rue de Beaumont. Il sera doté d'un îlot central entièrement franchissable. Ainsi des véhicules lourds pourront tourner à gauche en empiétant

ou en chevauchant l'îlot central. Il devra néanmoins être contourné par la droite par les véhicules à faible encombrement. La solution giratoire pour l'aménagement de ce carrefour permettra d'agir sur les deux points suivants :

- obligation de ralentir en cassant la trajectoire ;
- faciliter la circulation des véhicules lourds sans détérioration des aménagements routiers.

Viendront également s'ajouter sur cet axe deux radars pédagogiques intelligents pour sensibiliser les conducteurs au respect de la vitesse et mesurer leurs comportements dans ces zones sensibles et exposées. Ils donneront à chaque automobiliste sa vitesse de circulation et surtout, garderont en mémoire le nombre de véhicules ayant transité à cet endroit, l'heure de leur passage et leur vitesse.

Ces données seront ensuite étudiées par les services municipaux afin de mener des études d'incidence qui serviront à élaborer une politique sur la sécurité routière.



Assainissement

IRH

L'étude diagnostic des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales de la commune et de la station d'épuration, menée depuis 2010 par le cabinet IRH, s'est achevée au printemps dernier. L'objectif de cette dernière était de **connaître dans quel état de fonctionnement se trouvaient d'une part nos réseaux d'assainissement et d'autre part, notre station d'épuration**. L'analyse du fonctionnement des réseaux a révélé plusieurs anomalies, dont les plus importantes sont regroupées sur la route de Beaulieu. En effet, une grande quantité d'eau de pluie s'introduit régulièrement dans le réseau, de même qu'il existe un mauvais écoulement des effluents. Du côté de la station d'épuration, le traitement des effluents est satisfaisant et aucun dysfonctionnement majeur n'a été révélé.

Les conclusions de cette étude nous conduisent à prévoir, à court terme, le remplacement du réseau situé sous la route de Beaulieu.

Sur le reste de la commune, des réparations ponctuelles du réseau seront suffisantes. Concernant la station d'épuration, seule notre capacité de stockage des boues devra être revue à la hausse, à moyen terme, par l'installation d'un nouveau silo à boues.



TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CHEMIN DU PRIEURÉ ET ROUTE DE SANCERRE

Des travaux d'extension de notre réseau d'assainissement et d'enfouissement des réseaux ont été lancés « Chemin du Prieuré ». Suivra également l'implantation d'un poteau incendie sur ce même chemin dès que le **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau**

Potable (SIAEP) aura réalisé les travaux de renforcement du réseau d'eau potable qui permettront d'alimenter cette borne.

Les études pour l'extension du réseau d'assainissement le long de la Zone Industrielle « route de Sancerre » ont également débuté et **ces travaux permettront à terme le raccordement des entreprises concernées**. Un busage de fossé est aussi programmé le long de cette voie. Afin que notre schéma d'assainissement soit conforme à la réalité du terrain, une modification de ce dernier a été lancée.



"CENTRE AQUATIQUE DES PRESLES"

1 FOIS
TOUS LES 2 ANS



2ème GRANDE SOIRÉE

du Centre Aquatique de Belleville-sur-Loire

Samedi 1er juin 2013

Activités innovantes
pour toute la famille

de 17h à 22h30

- Waterball
- Parcours du combattant
- Activités pour les enfants
- Activités extérieures
- Ventrilisse
- Faucheuse Urbaine
- Atelier Rock (Académie de musique)
- Cours d'aquagym
- Barbecue - buvette



Belleville sur Loire

